



Liquidation et garder le bien

Par **gyubert**, le **14/10/2009** à **06:07**

Bonjour, monsieur ou madame

J'aimerais garder mon prêt immobilier car j'ai un salaire qui me le permet jusqu'à ce jour de le payer car je suis en contrat CDI et que pour la liquidation de mon entreprise mon passif pourrait être soldé par ma concubine qui ferait un crédit pour soldé mon passif, une somme sera aussi prise pour la partie restant due à mon ex-pouse, ma question comment faire pour utiliser cette éventualité.

Mon liquidateur me dit que cela n'est possible et mon banquier me dit le contraire.
Donner moi une confirmation de cette possibilité